

Notes manuscrites de Pierre Werner sur les conclusions à tirer après la présentation du rapport intérimaire

Légende: Observations de Pierre Werner sur les conclusions à tirer après une première présentation, le 9 juin 1970, du rapport intérimaire concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire au Conseil des ministres des Communautés européennes.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Archives familiales Pierre Werner

URL:

http://www.cvce.eu/obj/notes_manuscrites_de_pierre_werner_sur_les_conclusions_a_tirer_apres_la_presentation_du_rapport_interimaire-fr-d02f5315-a10d-4eac-868e-76bb631f8017.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Quelles conclusions pouvons-nous tirer
de la consultation du Conseil des Ministres?

1) L'objectif final de l'union économique
monétaire tel que décrit dans le
rapport intermédiaire, permettant l'adhésion
de tous.

Il en est de même de la volonté
de réaliser l'union au cours de la
présente décennie.

2) L'objectif final sera atteint
par étapes, des objectifs ^{particuliers} ~~particuliers~~ ^{correspondants}
ou des actions à mener sur une
série de fronts à la fois, seront
déterminés pour chacune des étapes.

3) La première étape s'étendra
sur une période de trois ans. Elle
comportera des objectifs précis et contraignants
dans le domaine de la coordination des
politiques économiques et budgétaires.
~~et~~ Elle comportera parallèlement
des initiatives dans le domaine
de la politique monétaire et de la
politique des changes. Toutefois le Groupe
est invité à approfondir certaines
suggestions faites au cours de la première
phase des travaux et, selon la suggestion de

plusieurs ministres, de consulter le
Comité des Gouvernements de Banque Centrale
sur des questions précises. ^{Ancienne Commission et l'ém. de certains} Il est entendu ^{propositions}
toutefois que la rédaction finale des rapports
sera faite sous l'entière responsabilité de votre
groupe et selon le mandat qui lui a
été imparti.

4) Les objectifs et les instruments concrets
susceptibles de garantir la réalisation du
programme d'intégration devront être
précisés. A ce propos ces nouveaux instruments
pourront-ils être créés sur la base du Traité
ou s'il faut modifier le Traité.

4) Sur ce qui concerne la politique
monétaire internationale, les ministres
sont unanimes pour exiger l'adoption
d'attitudes de plus en plus communes.

Il est entendu d'un autre côté que s'il
était décidé d'introduire une flexibilité
parce que le système monétaire
international, les pays de la Communauté
pourraient maintenir le statu quo entre
eux.